



VINCENT DELAHAYE

SÉNATEUR DE L'ESSONNE LIBRE & INDÉPENDANT

@v_delahaye



| News Sénat - Juin 2026 |



Où en est le décret sur la retraite des élus ?

Avec Jocelyne, j'ai récemment interpellé le Gouvernement sur un sujet qui suscite de nombreuses interrogations parmi les élus locaux : l'application de la nouvelle majoration de durée d'assurance retraite prévue par le statut de l'élu local. La loi de décembre 2025 a créé un nouveau droit permettant aux élus locaux de bénéficier d'un trimestre supplémentaire de retraite par mandat complet exercé, dans la limite de trois trimestres. Cette mesure constituait l'une des avancées les plus attendues du nouveau statut de l'élu local et une reconnaissance concrète de l'engagement au service de nos territoires. Pourtant, plusieurs mois après l'adoption de la loi, le décret nécessaire à sa mise en œuvre n'a toujours pas été publié. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des réponses qui nous seront apportées. Les droits nouveaux accordés aux élus locaux doivent devenir une réalité concrète et non rester lettre morte. C'est insupportable ces décrets que l'administration fait traîner !



Retrouvez le courrier envoyé au Ministre

J'ai obtenu un bilan de la redistribution fait par la Cour des Comptes

Avec l'appui du groupe Union Centriste, j'ai obtenu avec mon collègue Michel Canevet une étude portant sur le bilan de la redistribution en France qui sera réalisée par la Cour des comptes. L'argent dépensé provient en grande partie des prélèvements obligatoires (taxes, impôts...). Les écarts constatés entre les revenus bruts des plus aisés et ceux des moins aisés sont significatifs. Après prise en compte des prestations sociales et du système fiscal (la redistribution), les écarts de revenus nets sont bien inférieurs. C'est l'importance de cette redistribution et ses effets que l'on souhaite voir mis en évidence par la Cour des Comptes. Je vous tiendrai bien sûr informés des conclusions de celle-ci.



Le Sénat passe à l'offensive contre les troubles du quotidien



Rodéos motorisés, rassemblements automobiles sauvages, rave-parties illégales, occupations illicites, trafic de protoxyde d'azote : partout en France, ces phénomènes dégradent la qualité de vie de nos habitants et placent les maires en première ligne. Face à cette réalité, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi « RIPOST », avec un objectif simple : donner enfin des outils efficaces aux élus locaux et aux forces de l'ordre. Nous avons considérablement renforcé le texte du Gouvernement en facilitant la saisie et la confiscation des véhicules utilisés lors des rodéos, en responsabilisant davantage les organisateurs de rave-parties, en accélérant les procédures d'évacuation des occupations illicites et en durcissant les sanctions lorsque des dégradations sont constatées. Nous avons également soutenu de nouvelles mesures contre les usages dangereux du protoxyde d'azote. Enfin, nous avons obtenu une avancée importante pour les maires : la reconnaissance explicite de leur droit à l'information dans le cadre des mesures de police administrative. Parce que vous êtes les premiers confrontés à ces troubles, il est indispensable que vous puissiez disposer des informations nécessaires pour agir efficacement. Les élus demandent des moyens d'agir. C'est précisément ce que nous avons voulu leur donner.



Retrouvez l'Essentiel de la PPL

Le Sénat donne enfin des outils aux maires contre la « cabanisation »



Combien d'entre vous m'ont alerté sur des constructions illégales installées en zone agricole, naturelle ou forestière, sans possibilité d'agir rapidement ? La « cabanisation » est devenue un véritable défi. Au-delà de l'atteinte aux paysages et aux terres agricoles, elle accroît les risques d'incendie et d'inondation, complique l'installation de nouveaux agriculteurs et nourrit un sentiment d'impunité préjudiciable à l'autorité publique. Jusqu'à présent, les procédures étaient trop longues et trop complexes : il fallait parfois attendre plus de deux ans avant d'obtenir une démolition. Le texte crée ainsi une procédure de démolition d'office pour les situations les plus graves, une procédure d'urgence permettant d'intervenir en quelques jours lorsque les travaux viennent de débuter, il renforce les possibilités de refuser ou de supprimer les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité des constructions illégales et allonge les délais de prescription afin de mieux sanctionner les infractions dissimulées. En espérant que l'Assemblée nationale maintienne ce cap !



Retrouvez l'Essentiel de la PPL

Travaux piste 4 d'Orly : où en sommes-nous ?



Comme je m'y étais engagé, je souhaite vous tenir informés de l'impact des travaux de rénovation de la piste 4. Ces travaux devraient durer 6 mois. Ils constituent une opération de maintenance lourde et indispensable pour garantir la sécurité et la pérennité des infrastructures aéroportuaires. Le chantier devrait s'achever le 17 décembre. Cette échéance est ambitieuse, mais les responsables d'ADP se montrent confiants. Ils disposent d'une solide expérience dans ce type d'opération et mobiliseront près de 650 personnes qui se relayeront jusqu'à 20 heures par jour afin de respecter le calendrier annoncé. Beaucoup d'entre vous m'ont interrogé sur le choix d'un démarrage des travaux le 10 août, en pleine période estivale. Ce calendrier répond avant tout à des contraintes techniques. Les travaux de rénovation en profondeur d'une piste nécessitent des conditions météorologiques favorables, notamment pour les opérations de bétonnage. Cette rénovation représente un investissement de 120 millions. Enfin, une phase de test des

couloirs aériens temporaires a été réalisée le 11 juin, entre 13 heures et 16 heures. Elle a permis de vérifier les dispositifs qui seront mis en œuvre pendant toute la durée du chantier. Je resterai particulièrement vigilant quant au respect des engagements pris et aux conséquences de ces travaux pour les Essonnais.



Liste des communes concernées ici

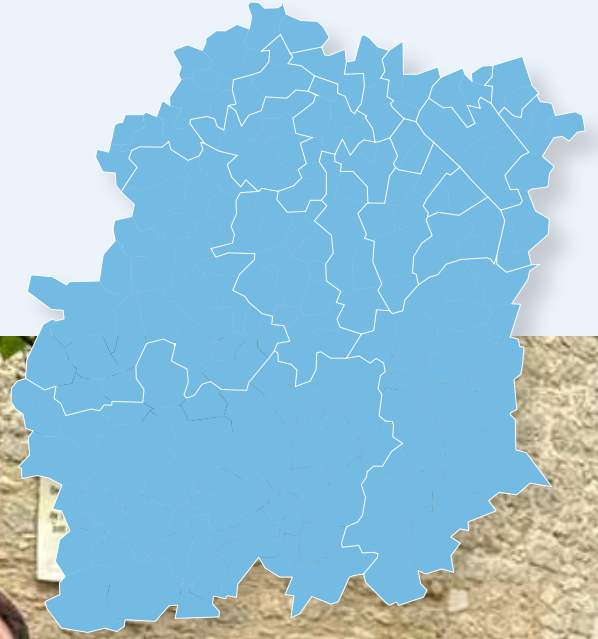


Kit de communication du Groupe ADP



Dossier complet présentant les travaux et les déviations temporaires

Le tour de l'Essonne



Étampes



Mennecey



Villabé



Mennecey



Villabé



Dourdan

Bien fidèlement
Vincent